

Prise de position

En faveur de la transposition concrète du Green Deal européen et de la future Stratégie PME de l'UE en Grande Région

Les PME artisanales jouent un rôle essentiel dans l'économie, la formation professionnelle et l'emploi de la Grande Région. Avec 50.000 apprentis, les 170.000 entreprises artisanales regroupées au sein du Conseil interrégional des Chambres de Métiers de la Grande Région (CICM) représentent un puissant facteur de l'économie et de l'emploi.

Au sein de la Grande Région, l'Artisanat emploie au total 750.000 personnes, dont un nombre considérable de frontaliers. Pour l'Artisanat, l'intégration des régions est une réalité vécue qu'il s'agit de développer. A cet égard, les principes européens de la libre circulation des personnes et des services jouent un rôle important, les activités transfrontalières de l'Artisanat faisant de plus en plus partie du quotidien des affaires.

L'achèvement du Marché intérieur européen doit de ce fait être vu comme étant une des priorités les plus importantes de l'UE.

*

* *

Le CICM note avec satisfaction la proposition de la Présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen¹, de prendre en considération les PME dans le cadre d'une future Europe climatiquement neutre : « *Notre objectif (...) doit se fonder sur une économie sociale de marché forte et résiliente. Ce que nous voulons dépenser pour cette transition, nous devons d'abord le gagner. Cela suppose d'abord de renforcer l'épine dorsale de notre économie : nos petites et moyennes entreprises (PME). (...) Ce sont en leur sein que se trouvent nos innovateurs et nos entrepreneurs. Elles forment nos jeunes à des métiers. Elles sont l'incarnation de tout ce qu'il y a de bon dans notre économie. (...) C'est pourquoi je présenterai une stratégie spécifique pour les PME, afin qu'elles puissent prospérer, moyennant un allègement des formalités administratives et une amélioration de leur accès au marché.* »

¹ « Une Union plus ambitieuse - Mon programme pour l'Europe » - Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024 (par la candidate à la présidence de la Commission européenne Mme Ursula von der Leyen): https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf

Le CICM a publié avant les élections européennes de mai dernier une prise de position intitulée « Façonner l'Europe avec les PME artisanales ». Celle-ci contient 10 propositions² pour une « Europe des PME » et donne un aperçu des politiques nécessaires pour garantir un environnement favorable aux PME dans l'UE.

Ainsi, l'Artisanat de la Grande Région se félicite expressément de l'initiative de la future Commission européenne concernant cette future stratégie en faveur des PME.

Le CICM est d'avis qu'il y a une nécessité de clarification sur l'orientation précise de cette stratégie. Les 4 remarques les plus importantes à relever dans ce contexte sont :

1. La stratégie en faveur des PME doit viser à la fois les entreprises artisanales et les PME européennes, les entreprises innovantes de haute technologie et les entreprises traditionnelles, avec une attention particulière pour les microentreprises.
2. La stratégie en faveur des PME doit reposer sur une approche globale, en lien avec d'autres orientations politiques clés telles que le « Green Deal », la stratégie industrielle, le pilier européen des droits sociaux, etc.
3. La stratégie PME doit s'attaquer aux principaux défis auxquels sont confrontés les professionnels de l'Artisanat et les PME : une meilleure réglementation (« Better regulation »), la digitalisation, l'écologisation (« greening »), l'équité, le développement des compétences et viser des améliorations rapides.
4. La stratégie en faveur des PME doit aller au-delà de simples promesses vis-à-vis des PME : une « Task-Force PME » transversale rattachée aux Directions générales concernées par la politique PME doit veiller à l'application du principe « Think Small First » dans tous les domaines politiques ayant une incidence sur les PME et l'inclusion du « Small Business Act » (SBA) dans le Semestre européen devrait en garantir la mise en œuvre. De plus, à l'avenir les programmes européens devraient davantage prendre en compte les besoins des PME.

Mettre les mots en action : du « Think Small First » au « Act Small First »

Le CICM, tout en rejoignant SMEUnited, demande instamment de passer des paroles à des résultats concrets, afin d'accroître à l'avenir l'engagement de l'Artisanat et des PME à travers l'Europe en faveur du projet européen.

S'assurer que l'Artisanat et les PME progressent nécessite une approche globale aux niveaux européen, national et régional, dans le cadre d'une coopération renforcée entre acteurs politiques.

Les 10 piliers du SBA restent pertinents pour la politique des PME aux niveaux européen, national et régional. Une évaluation récente de la DG GROW montre que des progrès ont été accomplis dans certains domaines, tandis que dans d'autres, un manque d'action a été relevé. De plus, de nouvelles priorités sont apparues dont il faut tenir compte.

Les PME et l'Artisanat en Europe représentent une grande variété d'activités, allant du boulanger au coin de la rue, de la start-up de haute technologie qui favorise l'innovation et crée de nouveaux emplois dans la région, du comptable facilitant le bon fonctionnement d'autres entreprises et de l'artisan designer réalisant des produits de qualité et prestant ses services à des clients internationaux. C'est juste-

² « Déclaration dans le cadre des élections européennes 2019 - Façonner l'Europe à travers les PME artisanales » (CICM – mai 2019) : https://cicm-irh.eu/fr/publication_group/prises-de-position/

ment au niveau de la prestation de services transfrontaliers, et plus particulièrement du détachement de travailleurs, qu'existent encore des obstacles, qu'il importe d'éliminer à l'avenir.

Cette hétérogénéité doit être reconnue et il importe de garantir à tous les entrepreneurs des opportunités et la valeur ajoutée apportée par l'UE. Cela implique la mise en place d'une politique répondant aux défis des entreprises à forte croissance très innovantes et de celles répondant aux besoins quotidiens des citoyens. Chacune de ces entreprises contribue à la société, au bien-être, à l'emploi et à la croissance économique.

L'UE devrait gérer les attentes en indiquant clairement en quoi les mesures et les instruments politiques profiteront aux entreprises.

Green Deal européen

La nouvelle Commission proposera un « accord vert » (« Green deal ») européen au cours des 100 premiers jours, ainsi qu'une première loi européenne sur le climat qui consacrera l'objectif de la neutralité climatique à l'horizon 2050.

En outre, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de l'UE pour 2030 ne devrait pas être de 30%, mais porté à 55%. Selon la Commission, il convient de veiller à ce que les entreprises puissent se faire concurrence sur un pied d'égalité. Par conséquent, une taxe transfrontalière sur le CO₂ devrait être introduite afin d'éviter la délocalisation des émissions de CO₂. Dans un premier temps, il s'appliquera à un ensemble de secteurs sélectionnés, puis sera progressivement étendu. En outre, il est prévu de revoir la directive sur la taxation de l'énergie. Les transports routiers et le secteur de la construction doivent être inclus à long terme dans le système européen d'échange de quotas d'émission.

Selon Von der Leyen, le Green Deal devrait être basé sur des évaluations d'impact social, économique et environnemental, afin de créer des conditions équitables et de promouvoir l'innovation, la compétitivité et l'emploi.

Après avoir examiné ces points, le CICM conclue que les initiatives de la Commission européenne entraîneront un renforcement des conditions-cadres contraignantes et de la pression politique dans les régions avoisinantes, se caractérisant par un esprit de concurrence et par des réglementations énergétiques et environnementales divergentes.

En conséquence, des mesures doivent être prises en Grande Région pour mettre en place une stratégie commune à long terme pour la protection du climat et la transition énergétique.

Ce thème a été traité dans le CESGR sous la présidence de Rhénanie-Palatinat en 2014 et devrait, de l'avis du CICM, être considéré comme une priorité lors du prochain Sommet de la Grande Région. L'Artisanat avait présenté un catalogue détaillé de recommandations³ en 2014 dans le cadre du Sommet de l'Energie à Trèves.

³ Prise de position CICM - Transition énergétique: « Pour une politique climatique et énergétique concertée en Grande Région » : https://cicm-irh.eu/wp-content/uploads/2018/04/20140627_CICM_transition-energetique-pour-une-politique-climatique-et-energetique-concertee-en-grande-region-FINAL.pdf

De nombreuses années d'expérience et d'échange d'expertise entre les Centres de l'environnement de l'Artisanat de la Grande Région

Depuis de nombreuses années, l'Artisanat, par le biais du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région, coopère étroitement en vue de la mise en œuvre de la transition énergétique. La création des **Centres de l'Environnement de l'Artisanat Saar-Lor-Lux** a conduit, au milieu des années 90, à de nombreuses activités et projets communs (**voir ANNEXE A. « Projets-phare des Centres de l'environnement de l'Artisanat de la Grande Région »**). Ces projets représentent une base importante pour des synergies futures entre les régions, e.a. par le biais d'une extension de ceux-ci sur la Grande Région.

En tant que spécialistes, les entreprises artisanales mettent en œuvre les changements en matière de politique énergétique, conseillent leurs clients, développent et réalisent les travaux nécessaires. L'Artisanat est en contact direct avec les clients privés, les entreprises et les communes. Ceci lui permet de faire avancer la politique de transition énergétique et de créer de la valeur ajoutée dans la région. L'Artisanat apporte, par ce biais, une contribution essentielle dans l'atteinte des objectifs de la politique climatique dans la Grande Région, dans la réduction de la dépendance des importations en énergie et dans la décentralisation de la production énergétique.

Toutefois, étant donné qu'une qualification élevée des salariés est nécessaire pour la mise en œuvre des politiques énergétiques, l'Artisanat demande une politique de qualification et de soutien commune dans les pays concernés.

Au niveau de l'orientation de la transition énergétique dans la Grande Région, le volet « efficacité énergétique » devrait faire l'objet d'une attention accrue et devenir un sujet d'attention politique particulière. Le CICM a pu constater que la priorité des pays réside plutôt dans la politique de fourniture d'électricité.

Il est important de relever que les entreprises artisanales, elles aussi consommatrices d'énergie, ont tout intérêt à ce que l'approvisionnement en énergie, dont elles sont tributaires, soit bon marché et sécurisé. A cet égard, il est également dans leur intérêt que l'efficacité énergétique s'améliore au sein de leur propre entreprise afin de minimiser les coûts.

Par ailleurs, il a été constaté que les projets des investisseurs sont freinés par les programmes de subventions trop différents. Une politique d'aides floue et sans visions est à proscrire. Dans ce contexte, l'Artisanat régional souhaite, par la mise en œuvre de conditions cadres, qu'à l'avenir des financements stables soient proposés aussi bien aux consommateurs qu'aux entreprises.

En conclusion, le CICM lance un appel au Sommet de la Grande Région ainsi qu'aux autorités locales et régionales afin que soient créées les bases d'une politique commune de transition énergétique et de transmettre, par des décisions concrètes, un signal fort en direction des citoyens et des entreprises.

Namur, le 11 décembre 2019

Communiqué par le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

ANNEXES

Annexe A.

Projets-phare des Centres de l'environnement de l'Artisanat de la Grande Région

ANNEXE A.

Projets-phare des Centres de l'environnement de l'Artisanat de la Grande Région

Saarland

Initiative PME pour la transition climatique et la protection du climat

www.energieeffizienz-handwerk.de

- Développement d'un système de conseil pour les PME artisanales, proposé en tant que service par des chambres, des fédérations et des associations.
- Transfert de connaissances en matière d'éducation et de formation dans l'Artisanat.
- Développement d'un système pour la création d'un agenda individuel d'assainissement pour l'Artisanat
- Extension possible du projet à la Grande Région.

Guide pratique « Efficacité énergétique dans l'Artisanat »

www.energieeffizienz-handwerk.de

- Guide Web « Efficacité énergétique » librement accessible et développé comme outil de guidance et portail de connaissances

Livre de l'énergie pour les entreprises artisanales

- Le livre de l'énergie en tant que norme nationale uniforme pour le conseil en efficacité énergétique dans l'Artisanat permet une collecte planifiée et centralisée des données opérationnelles sur l'énergie (dossier avec 10 registres, 2016/17).

Initiative Réseaux d'efficience énergétique

EnEffNetz Artisanat - district de Saarlouis

- Premier réseau d'efficacité énergétique pour l'Artisanat en Sarre (porteur : Chambre de métiers et district)
- Réseau reconnu de l'Initiative des réseaux d'efficacité énergétique à l'échelle nationale (IEEN)
- Image de marque : Promotion économique, protection du climat et valeur ajoutée régionale, objectif « Zéro Emission Landkreis Saarlouis »
- Modération & conseil en énergie : Centre environnemental de la Chambre des métiers

Entreprises du réseau

- 8 entreprises artisanales du district de Saarlouis ; différents métiers
- Maximum 80 000 € de coûts d'énergie / an / entreprise
- Participation volontaire et échange d'expériences (« poursuite de l'objectif en équipe »)

Objectifs du réseau

- Objectif de réseau partagé (économie) atteindra 2,5% de la consommation d'énergie
- Identifier et mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et de réduction des coûts sur le lieu de travail
- Classeur de travail et de suivi du réseau pour la collecte de données et la documentation de la consommation de l'entreprise : création d'une base de données pour les décisions futures

Réseau d'ajustement de l'impact climatique Tholey CAN-T

- Le projet KAN-T soutient la communauté de Tholey de manière proactive pour faire face aux conséquences du changement climatique.

Rheinland-Pfalz

Initiative PME pour la transition énergétique et la protection du climat (2013-2021)

www.mittelstand-energiewende.de/

- Efficacité des ressources (ER) dans le secteur de l'Artisanat
- Economies potentielles en matériaux et en énergie

Campagne d'information et de consultation (2014-2016)

Région Grand Est

Le Pass durable Région Grand Est

<https://crma-grandest.fr/artisans-surpassez-vous-avec-le-pass-durable/>

Il s'agit en l'occurrence d'une offre de service pour les entreprises qui se décline en 7 clés pour faire du Développement Durable un véritable levier économique :

- Clé n°1 : la clé d'une sensibilisation environnementale
- Clé n°2 : la clé du diagnostic éclairage
- Clé n°3 : la clé du diagnostic environnement
- Clé n°4 : la clé du label Éco-défis
- Clé n°5 : la clé du label Répar'Acteurs
- Clé n°6 : la clé d'un accompagnement technique et financier
- Clé n°7 : la clé d'un accompagnement optimisation multi flux (outil ADEME)

Luxembourg

Label „Energie fir d'Zukunft +“

www.yde.lu/labels-clubs/labels/le-label-energie-fir-zukunft

Objectif: le label récompense les personnes qui ont acquis les compétences nécessaires en ayant suivi un cycle de formations axées sur la construction et de l'assainissement de maisons à très haute performance énergétique; il s'agit :

- d'un cycle de formations destiné à former les personnes actives dans le secteur de la construction aux nouveaux standards énergétiques (cours « Artisan Certifié Maison Passive ») ;
- d'un label que tout collaborateur employé dans une société membre de la Chambre des Métiers du Luxembourg peut obtenir en ayant participé au cours « Artisan Certifié Maison Passive » et en ayant réussi le test international qui clôture ce cours (« Passivhaushandwerker - Institut Feist »).

Wallonie

Initiative Green Deal Achats Circulaires (Région wallonne, UCM, The Shift et Uwe)

<http://developpementdurable.wallonie.be/green-deal>

Objectif: mobiliser les entreprises privées et les organismes publics à agir pour l'économie circulaire (engagement à mettre en œuvre 2 projets-pilotes – d'achat et de soutien – pendant 3 ans)

UCM 4 ECO

<http://www.ucm4eco.be/>

Objectif: mise en œuvre de 4 services pour entreprises en vue d'intégrer la gestion environnementale (optique « cycle de vie »)

- (1) Eco-conception (transition des activités vers la durabilité) ;
- (2) Environnement (guidage dans les choix stratégiques) ;
- (3) Eclairage commerces (« éclairage performant ») ;
- (4) Energie (optimisation de la consommation énergétique).